



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 230321a

Séance du **21 mars 2023**

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 fourni par Le Centre de Gestion Comptable de Chinon.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité

Le Secrétaire

Bruno FRADET

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



03 AVR. 2023

COURRIER

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 230321b

Séance du **21 mars 2023**

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10

- votants : 07

- présents : 07

- absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Monsieur Thierry DEGUINGAND, Maire ne participant pas au vote

Objet : Compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2022 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 321 462.36 €

Recettes : 339 844.39 €

Excédent : + 18 382.03 €

Report 2021 : 89 856.32 €

Résultat à affecter : + 108 238.35€

Section d'investissement

Dépenses : 48 543.60 €

Recettes : 120 141.65 €

Excédent : 71 598.05 €

Report 2021 : - 64 938.63 €

Résultat d'investissement : + 6 659.42 €

Affectation

Article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	20 340.58 €
Compte R002 report de fonctionnement :	87 897.77 €
Compte R001 excédent reporté :	6 659.42 €

Après décision prise à l'unanimité par les conseillers municipaux de voter à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part au vote):

-approuve le compte administratif 2022

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Secrétaire


Brunette FRADET

Le président

Jacky FUMARD







**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 230321c

Séance du **21 mars 2023**

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice :	18 382.03 €
Résultat antérieur reporté :	89 856.32 €

Résultat à affecter :	108 238.35 €

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 108 238.35 €. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (R 002):	87 897 77 €
- Excédent de fonctionnement (1068):	20 340.58 €

Le Secrétaire
Bruno FRADET

Le Maire
Thierry DEGUINGAND

The official seal of the Municipality of Seully, Indre-et-Loire, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE SEUILLY' and '37500'.

03 AVR. 2023

COURRIER

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 230321d

Séance du **21 mars 2023**

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 03

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de baisser les taux pour l'année 2023 (6 pour, 1 contre et 1 abstention) :

Taxe foncière (bâti):	de 36.99 % à 35,63%
Taxe foncière (non bâti):	de 63.36 % à 62.73%
Taxe habitation	de 13.47 % à 13.34%
(Logements vacants ou résidences secondaires)	

Le Secrétaire

Bruno FRADET

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



23 MAI 2023

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 230321d bis

Séance du 21 mars 2023
Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 07

- votants : 08
- absents : 03

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Délibération rectificative de la délibération n°230321d suite à une erreur matérielle constatée (erreur taux taxe foncière bâti)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de baisser les taux pour l'année 2023 (6 pour, 1 contre et 1 abstention) :

Taxe foncière (bâti):	de 35.99 % à 35,63%
Taxe foncière (non bâti):	de 63.36 % à 62.73%
Taxe habitation	de 13.47 % à 13.34%
(Logements vacants ou résidences secondaires)	

Le Secrétaire

Bruno FRADET

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



